

La Plaine, le 13 juin 2006

Investigation AMG
M. Marco Boudreau
625, 24^e Avenue, #7
Montréal (Québec)
H1A 3P6

Monsieur Boudreau,

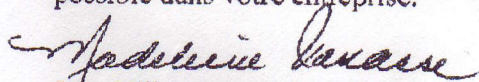
Dernièrement nous avons fait appel à vos services afin de prouver qu'un de nos employés utilisait les services de la CSST pour toucher des prestations d'une façon illégale.

Vous avez réussi à démontrer par une filature discrète et soutenue un cas flagrant d'abus par cet employé qui avait réussi à s'inscrire aux accidents de travail de la CSST à la suite d'un rapport d'accident mensonger. Après une filature établie sur une courte période vous avez fait la preuve que le sujet était apte au travail et que sa condition physique était excellente. Par la vidéo que vous avez produite, on voit très clairement cette personne marcher, courir, se déplacer aisément de même qu'on le voit en train d'effectuer le déménagement de meubles. (bureau, miroir, tables de chevet, etc...)
Pourtant ce même employé avait réussi à convaincre le médecin de son incapacité à effectuer toutes tâches.

Lorsque nous avons remis le DVD à la Commission de la santé et sécurité du travail afin qu'ils puissent le visionner, c'est sans aucune hésitation que ces derniers ont pris la décision immédiate de cesser de lui verser des prestations.

Vous avez agi avec un très grand professionnalisme, car en aucun temps sur une période de trois jours le sujet n'a remarqué qu'il était filmé dans ses déplacements. C'est pourquoi nous n'hésiterons pas à vous référer à qui que ce soit. Nous vous faisons également la preuve de notre satisfaction car immédiatement ce cas réglé, nous vous en avons confié un autre.

Nous vous prions, Monsieur Boudreau, de bien vouloir accepter nos plus sincères remerciements ainsi que nos félicitations. Nous tenons à vous souhaiter le meilleur succès possible dans votre entreprise.



Jean Villeneuve, président
Sablière Jean Villeneuve

Madeleine Vanasse
450-478-1616